

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 757

28 mars 2008

SOMMAIRE

Aegis Hungary Finance Asset Management Close Company Limited by Shares - Luxembourg Branch	36317	Microprices S.A.	36306
Alana Properties S.à r.l.	36291	Montalcino Finances S.A.	36304
Angels Capital (Europe) S.à r.l.	36335	Moriah Holdings S.à r.l.	36336
Atollex S.A.	36306	Multifin S.A.	36291
Babcock & Brown Public Partnerships 2 Sàrl	36294	Naiad Property S.à r.l.	36329
Barc Finance S.à r.l.	36333	Nautilux Shipping S.A.	36309
BTP Investments Partners Luxembourg S.A.	36292	Nese S. à r. l.	36331
CALI Europe	36335	Ojaco S.à r.l.	36292
CAP Orange Lux II S.à r.l.	36307	Oxford Corporation S.à r.l.	36336
Cerardenne S.A.	36329	P2 Immo-Concept S.à r.l.	36328
Delfino Investments S.à r.l.	36335	Parkridge Western European Holdings S.à r.l.	36297
Elmo International S.à r.l.	36321	Real Estate Investor Fund 4 S.à r.l.	36310
Europa Aluminium S.à r.l.	36318	RP V S.à r.l.	36334
FB Energy Trading S.à r.l.	36315	Sabi Invest S.A.	36305
Fiduciaire Barthels & Associés S.A.	36290	Schlassgewan S.A.	36302
Fortis Energy North America S.à r.l.	36315	SLK Holding SA	36316
Garage Losch PragAutos S.à r.l.	36315	Smart City	36290
Goodman Feldspar Logistics (Lux) S.à r.l.	36321	Smart Pharmaceuticals Luxembourg S.A.	36290
GPT Europe 2 S.à r.l.	36311	Société Métropolitaine de Financement S.A.	36330
Kiefer Investments S.à r.l.	36317	Still@Services S.à r.l.	36293
Kuehne + Nagel Investments S.à r.l.	36311	Tamarind S.à r.l.	36291
Lamsteed S.A.	36305	Trafalgar/Reit Daian Holdings S.à r.l.	36330
Luxcellence Management Company S.A.	36306	Travel & Leisure Investments S.A.	36317
MEIF Luxembourg Holdings S.A.	36310	United Partners of Investments S.A.	36310
		Voet & Co. Sàrl	36334
		Zat Investments S.A.	36316

Smart Pharmaceuticals Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 106.888.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

SMART PHARMACEUTICALS LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008031384/1333/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06038. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Smart City, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 89.181.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

SMART CITY

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008031385/1333/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06036. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Fiduciaire Barthels & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz.
R.C.S. Luxembourg B 34.239.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} février 2008

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Romain Zimmer de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2008:

La société LUXREVISION S.à.r.l., experts-comptables, avec siège social à 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 40.124).

Reste seul administrateur-délégué Monsieur Fernand Sassel.

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de la société LUXREVISION S.à.r.l. comme commissaire.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2008:

La société FINCONEX S.A., avec siège social à 222, rue Principale, L-5366 Munsbach (R.C.S. Luxembourg B 41.720).

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Pour FIDUCIAIRE BARTHELIS & ASSOCIES S.A.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008032058/8473/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Multifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 21.788.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction de commissaire aux comptes dans la société MULTIFIN S.A., établie et ayant son siège social à 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.788, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 février 2008.

FIDUCIAIRE CONFIDENCIA-DAGEST

Signature

Référence de publication: 2008032059/296/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06442. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Alana Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.976.

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales du 31 décembre 2007 que HEADLAND VENTURES LIMITED a transféré, avec effet au 2 janvier 2008, (I) 118 (cent dix-huit) parts sociales de la Société à SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.239 et (II) 7 (sept) parts sociales de la Société à CORESTATE INVESTMENTS 1 & Co s.e.n.c, une société en nom collectif ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.289.

De telle sorte que les parts sociales de la Société se répartissent désormais comme suit:

	Parts sociales
- SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l.	118
- CORESTATE INVESTMENTS 1 & Co s.e.n.c.	7
Total:	125

Pour avis sincère et conforme

Pour ALANA PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032060/6341/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08217. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Tamarind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.245.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 5 février 2008

La société anonyme BULGARIAN PROPERTY HOLDINGS S.A., R.C.S. Luxembourg B 128.371, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été nommée en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
 Pour *TAMARIND S.à r.l.*
 Signature
 Un mandataire

Référence de publication: 2008032061/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08216. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Ojaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.733.540,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 111.694.

—
 EXTRAIT

Suite à une convention de cession de parts sociales de la Société entre F,H & F S.A. et la Société daté du 14 février 2008 par laquelle F,H & F S.A. a cédé à la Société 5.000 parts sociales de la Société, l'actionariat de la Société est comme suit, à partir du 14 février 2008:

	Parts sociales
- F,H & F S.A.	69.813
- Henri Fiszer	6.005
- Maurice Friedrich	6.000
- François Heilbronn	6.000
- FINANCE GESTION INVESTISSEMENT S.A.S	89.411
- ANCAPA GmbH	79.138
- SOCIETE DES CADRES EIS S.A.	136.787
- OJACO S.à r.l.	80.200

Pour *OJACO SARL*
 BONN SCHMITT STEICHEN

Référence de publication: 2008032062/275/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

BTP Investments Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.166.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 décembre 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Edoardo Tubia, employé privé, demeurant 6, rue des Lilas, L-8035 Strassen,
- Monsieur Robert Hornung, architecte, demeurant 32, rue Edmond Dune, L-1409 Luxembourg,
- Monsieur Franco Toscano, homme d'affaires, demeurant 1, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- MAZARS, société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 10A, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008032029/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06377. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Still@Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.096.

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Axel Cardon de Lichtbuer, conseiller économique, né à Chénée, (Belgique), le 30 mars 1974, demeurant à B-1380 Lasne, Tienne de Renival 10.

2.- Monsieur Tanguy Fabri, administrateur de société, né à Liège, (Belgique), le 9 août 1957, demeurant à B-4052 Beaufays, rue Fosse au Sable, 13,

ici représenté par Monsieur Axel Cardon de Lichtbuer, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée STILL@SERVICES S.à r.l., (ci-après la «Société»), avec siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.096, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 27 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1359 du 14 juillet 2006,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- en date du 5 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 810 du 8 mai 2007, et

- en date du 23 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1444 du 13 juillet 2007.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 12 décembre 2007, Monsieur Jean-Yves Stasser, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, a cédé:

- vingt-cinq (25) parts sociales à Monsieur Axel Cardon de Lichtbuer, préqualifié, et

- soixante-quinze (75) parts sociales à Monsieur Tanguy Fabri, préqualifié.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 6 des statuts et les associés actuels la considèrent comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Clemency à L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).»

Quatrième résolution

L'assemblée révoque Monsieur Jean-Yves Stasser de sa fonction de gérant et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide:

- de nommer Monsieur Axel Cardon de Lichtbuer, conseiller économique, né à Chénée, (Belgique), le 30 mars 1974, demeurant à B-1380 Lasne, Tienne de Renival 10, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée; et
- de fixer le pouvoir de signature du gérant comme suit:
«La Société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la Société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Cardon de Lichtbuer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 février 2008 Relation GRE/2008/896. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008032176/231/68.

(080033326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Babcock & Brown Public Partnerships 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.803.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of January.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.726,

represented by Mr. Alain Thill, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) BABCOCK & BROWN PARTNERSHIPS 2 S.à r.l., having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) dated 15 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1989 dated 24 October 2006 and modified by a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg) dated 22 November 2007, not yet published, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.803 (the «Company»); The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital by an amount of GBP 984,625.- in order to bring the share capital from its former amount GBP 292,500.- to GBP 1,277,125.- by way of the issue of 39,385 new shares having a par value of GBP 25.-;
2. Subscription and payment to the share capital increase;
3. Subsequent amendment of first paragraph of the article 6 of the articles of association;
4. Amendment to the share register of the company.

Request the undersigned notary to document the following resolution:

First resolution

It is decided to increase the share capital by an amount of nine hundred eighty-four thousand six hundred and twenty-five British Pounds (GBP 984,625.-) so as to raise it from its present amount of two hundred two thousand five hundred British Pounds (GBP 292,500.-) to one million two hundred seventy-seven thousand one hundred and twenty-five British Pounds (GBP 1,277,125.-) by the issue of thirty-nine thousand three hundred eighty-five (39,385) new shares having a par value of twenty five British Pounds (GBP 25.-).

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1 S.à r.l., prenamed.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mr. Alain Thill, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the new share, the number to which he has been admitted, and to make the payment in full for the thirty-nine thousand three hundred eighty-five (39,385) new shares thus subscribed, by contribution in kind (hereinafter referred to as the «Contribution») consisting of a receivable of nine hundred eighty-four thousand six hundred and twenty-five British Pounds (GBP 984,625.-) towards the Company.

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at nine hundred eighty-four thousand six hundred and twenty-five British Pounds (GBP 984,625.-).

BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1 S.à r.l., through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1 S.à r.l. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1 S.à r.l., prenamed, attesting that it is the full owner of the Contribution and a balance sheet of BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1 S.à r.l. dated as of 30 November 2007 certified «true and correct» by the directors of BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1 S.à r.l..

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of the Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

«The share capital is set at one million two hundred seventy-seven thousand one hundred and twenty-five British Pounds (GBP 1,277,125.-) represented by fifty-one thousand eighty-five (51,085) shares with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend the shareholders' register as follow:

	Shares
BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1 S.à r.l.:	51,085
Total:	51,085

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately sixteen thousand euro.

The amount of the increase of capital is valued at 1,319,430.49 EUR.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille huit, le huit janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit de luxembourgeois ayant son siège social 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.726,

Représentée aux présentes par Monsieur Alain Thill, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné demeurera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'associé représenté comme dit est, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée BABCOCK & BROWN PARTNERSHIPS 2 S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, le 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1989 en date du 24 octobre 2006, modifié suivant acte devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, en date du 22 novembre 2007, non encore publié, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.803, («la Société»).

L'associé tel que représenté a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de GBP 984.625,- afin de porter le capital de son montant actuel de GBP 292.500,- à GBP 1.277.125,- par l'émission de 39.385 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25,-;
2. Souscription et paiement;
3. Modification subséquente du paragraphe premier de l'article 6 des statuts;
4. Modification du registre de parts sociales.

Requiert le notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cents quatre-vingt-quatre mille six cents vingt-cinq Livres Sterling (GBP 984.625,-) afin de porter le capital de son montant actuel de deux cents deux mille cinq cents Livres Sterling (GBP 292.500,-) à un million deux cents soixante-dix-sept mille cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 1.277.125,-) par l'émission de trente-neuf mille trois cents quatre-vingt-cinq (39.385) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1 S.à r.l., prénommée.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Monsieur Alain Thill, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux trente-neuf mille trois cents quatre-vingt-cinq (39.385) parts sociales nouvelles, nombre pour lequel il a été admis, et a libérer intégralement par apport (l'«Apport») en nature consistant en une créance d'un montant de neuf cents quatre-vingt-quatre mille six cents vingt-cinq Livres Sterling (GBP 984.625,-) envers la Société.

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à neuf cents quatre-vingt-quatre mille six cents vingt-cinq Livres Sterling (GBP 984.625).

BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1 S.à r.l. agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1 S.à r.l. a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1 S.à r.l. attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré et par un bilan BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1 S.à r.l. en date du 30 novembre 2007, certifié «sincère et véritable» par ses gérants.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million deux cents soixante-dix-sept mille cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 1.277.125,-) représenté par cinquante et un mille six quatre-vingt-cinq (51.085) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres (GBP 25,-) Sterling chacune entièrement libérée.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires comme suit:

	Parts sociales
BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED:	51.085
Total:	51.085

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de seize mille euros.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à 1.319.430,49 EUR. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2008, Relation GRE/2008/362. — Reçu 6.597,15 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008032190/231/157.

(080033476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Parkridge Western European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.305.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of January.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PARKRIDGE WE HOLDINGS LIMITED, a company incorporated in England and Wales with registered number 6201564, having its registered office at The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD,

duly represented by Ms. Barbara Imbs, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed together with it with the registration authorities.

The prenamed PARKRIDGE WE HOLDINGS LIMITED is the sole member of the company PARKRIDGE WESTERN EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.305, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on April 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1230 dated June 21, 2007. (the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolves to adopt a nominal value of one euro (EUR 1.-) per unit and to exchange the one hundred and twenty-five (125) units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each for twelve thousand five hundred (12,500) units with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole member resolves to create two categories of corporate units namely the preference units (the «Preference Units») and the ordinary units (the «Ordinary Units») having the same rights and obligations, save that:

(i) with respect to the distribution policy, the profits of the Company available for distribution shall be used to pay dividends in the following order of priority:

a) first, in paying to the holders of the Preference Units a fixed cumulative dividend of 3% above the Interbank Offer Rate (per annum) for deposits of the relevant amount in Euros for a 3 month period («EURIBOR») per annum accruing from the date of subscription and payable quarterly in arrears each 31 December, 31 March, 30 June, and 30 September in each year with the first payment due on 31 March 2008 (the «Preference Dividend»); and

b) second, in paying to the holders of the Ordinary Units any amount that the Members may decide.

(ii) with respect to any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

a) first, in paying to the holders of the Preference Units EUR 1.- per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

b) second, in paying to the holders of the Ordinary Units EUR 1.- per unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectively.

Third resolution

The sole member resolves to convert twelve thousand five hundred (12,500.-) units having a par value of one euro each (EUR 1.-) into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary units having a par value of one euro each (EUR 1.-).

Fourth resolution

The sole member resolves that the corporate capital of the Company will then be set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) units having a par value of one euro (EUR 1.-) each, divided into none (0) preference unit (the «Preference Units») and twelve thousand five hundred (12,500) ordinary units (the «Ordinary Units») and, together with the Preference Units, the «Units»). The sole member resolves that the legal majority requirements or the majority requirements stated in the Articles of Association of the Company will not need to be met in each category of Units, except when the rights of one of the category of Units are particularly concerned.

Fifth resolution

The sole member resolves (i) to create an authorized capital in an aggregate maximum amount of one hundred million euro (EUR 100,000,000.-), which can be subscribed exclusively by the holder of the Preference Units, and (ii) to grant a relating power of attorney to the board of managers of the Company for a period of five years starting from the date of publication of the present resolutions, to increase the share capital of the Company within the amount of the authorised capital and to issue Preference Units by way of board meetings.

Sixth resolution

The sole member resolves to amend Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

«The subscribed share capital of the Corporation is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred units (12,500) having a par value of 1 euro (EUR 1.-) each, divided into none (0) preference units (the «Preference Units») and twelve thousand five hundred (12,500) ordinary units (the «Ordinary Units») and, together with the Preference Units, the «Units»).

The legal majority requirements or the majority requirements stated in the Articles of Association of the Corporation will not need to be met in each class of Units, except when the rights of one of the class of Units are particularly concerned.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners as the case may be.

The share capital may further be increased by a resolution of the manager or of the board of managers as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at one hundred million euro (EUR 100,000,000.-) represented by one hundred million (100,000,000) units having a par value of one euro (EUR 1.-) each, divided into one hundred million (100,000,000) Preference Units with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and none (0) Ordinary Units.

The manager or the board of managers is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the present resolutions to amend the articles of association of the Company in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to realise any increase of the share capital of the Company within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be issued exclusively for and subscribed by the holders of the Preference Units and under the terms and conditions as the manager or the board of managers may determine, more specifically only in respect to the subscription and payment of the Preference Units to be issued and subscribed, such as to determine the time and the number of the Preference Units to be issued and subscribed, to determine if the Preference Units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed Preference Units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager or the board of managers may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Preference Units representing part or all of such increased amount of share capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by the commercial companies Act dated 10 August 1915 as amended, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager or the board of managers or by any person

duly authorized and empowered by it for this purpose within one month from the end of the subscription period or within three months from the day on which that period began.

The Preference Units and the Ordinary Units shall have the same rights and obligations, save that:

(i) with respect to the distribution policy, the profits of the Company available for distribution shall be used to pay dividends in the following order of priority:

a) first, in paying to the holders of the Preference Units a fixed cumulative dividend of 3% above the Interbank Offer Rate (per annum) for deposits of the relevant amount in Euros for a 3 month period («EURIBOR») per annum accruing from the date of subscription and payable quarterly in arrears each 31 December, 31 March, 30 June, and 30 September in each year with the first payment due on 31 March 2008 (the «Preference Dividend»); and

b) second, in paying to the holders of the Ordinary Units any amount that the Members may decide.

(ii) with respect to any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

a) first, in paying to the holders of the Preference Units EUR 1.- per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

b) second, in paying to the holders of the Ordinary Units EUR 1.- per unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectively.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these Articles of Association.»

Seventh resolution

The sole member resolves to amend Article 20 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

«In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

(a) first, in paying to the holders of the Preference Units EUR 1.- per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

(b) second, in paying to the holders of the Ordinary Units EUR 1.- per Unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectively.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the Units they hold in the Corporation.»

Eighth resolution

The sole member resolves to amend Article 11 paragraph 2 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

«The managers are appointed by the sole member or by the general meeting of members as the case may be and may be removed at any time at the sole discretion of the sole member or of the general meeting of members as the case may be which determines their powers, compensation and duration of their mandates.»

Declaration, Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Luxembourg.

A comparu:

PARKRIDGE WE HOLDINGS LIMITED, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 6201564, ayant son siège social à The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD,

dûment représentée par Maître Barbara Imbs, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée PARKRIDGE WE HOLDINGS LIMITED est l'associée unique de la société PARKRIDGE WESTERN EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.305, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, prénommé, du 19 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1230 du 21 juin 2007 (la «Société»).

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associé unique décide d'adopter une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et d'échanger les cent vingt-cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune pour douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer deux catégories de parts sociales nommées les parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles») et les parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») ayant les mêmes droits et obligations excepté que:

(i) en relation avec la politique de distribution, les profits de la Société disponibles pour la distribution seront utilisés pour payer des dividendes dans l'ordre de priorité suivant:

a) d'abord, en payant aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles un dividende fixe cumulatif de 3 % au-dessus du Interbank Offer Rate (par an) pour les dépôts des montants concernés pour une période de 3 mois («EURIBOR»), par an, augmenté à partir de la date de souscription et payable par trimestre arriérés chaque 31 décembre, 31 mars, 30 juin, et 30 septembre de chaque année avec le premier paiement du au 31 mars 2008 (les «Dividendes Préférentiels»); et

b) en second, en payant aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, tout montant que les Associés peuvent décider.

(ii) concernant tout retour d'actif suite à une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

a) d'abord, en payant aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles EUR 1.- par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculée à partir de la date de retour de capital; et

b) en second, en payant aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires EUR 1.- par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales ordinaires en proportion du nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) en de convertir douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Quatrième résolution

L'associé unique décide que le capital social de la Société sera ensuite fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (12.500) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisée en aucune (0) part sociale préférentielle (les «Parts Sociales Préférentielles») et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires» ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles, les «Parts Sociales»). L'associé unique décide que les exigences de majorité légale ou de majorité requise par les Statuts de la Société n'auront pas besoin d'être réunies dans chaque catégorie de Parts Sociales, excepté lorsque les droits de l'une des catégories de Parts Sociales sont particulièrement concernés.

Cinquième résolution

L'associé unique décide (i) de créer un capital autorisé d'un montant total maximum de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) qui peuvent être souscrits exclusivement par les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles et (ii) de donner pouvoir au conseil de gérance de la Société pour une période de cinq ans commençant à la date de publication des présentes résolutions, d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du montant du capital autorisé et d'émettre des Parts Sociales Préférentielles par le biais de réunions du conseil de gérance.

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents parts sociales (12.500) ayant une valeur nominale d' un euro (EUR 1,-) chacune, divisé en aucune (0) part sociale préférentielle (les «Parts Sociales Préférentielles») et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles, ci après les «Parts Sociales»).

Les exigences de majorité légale ou de majorité requise par les Statuts de la Société n'auront pas besoin d'être réunies dans chaque catégorie de Parts Sociales, excepté lorsque les droits de l'une des catégories de Parts Sociales sont particulièrement concernés.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par une décision de l'associé unique ou selon une décision de l'assemblée des associés selon le cas.

Le capital social peut aussi être augmenté par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance comme établi ci-après.

Le capital autorisé est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) représenté par cent millions (100.000.000) de Parts Sociales ayant une valeur nominale d' un euro (EUR 1,-) chacune, divisé en cent millions (100.000.000) de Parts Sociales Préférentielles avec une valeur nominale d' un euro (EUR 1,-) chacune et aucune (0) Part Sociale Ordinaire avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le gérant unique ou le conseil de gérance est autorisé durant une période de cinq ans après la date de la publication des présentes résolutions modifiant les statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association, de réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation du capital social peut être exclusivement émise au bénéfice et souscrite par des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles et sous les termes et conditions que le gérant unique ou le conseil de gérance peut déterminer, plus spécifiquement concernant la souscription et paiement des Parts Sociales Préférentielles à émettre et à souscrire, en déterminant si les Parts Sociales Préférentielles sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant si le paiement des nouvelles Parts Sociales Préférentielles souscrites peut être effectué soit en numéraire soit en actif autres qu'en numéraire.

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement pour les Parts Sociales Préférentielles représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Suivant chaque augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié afin de refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet dans le mois à partir de la fin de la période de souscription ou dans les trois mois à partir du jour où la période a commencé.

Les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales Ordinaires auront les mêmes droits et obligations excepté:

(i) en relation avec la politique de distribution, les profits de la Société disponibles pour la distribution seront utilisés pour payer des dividendes dans l'ordre de priorité suivant:

a) d'abord, en payant aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles un dividende fixe cumulatif de 3 % au-dessus du Interbank Offer Rate (par an) pour les dépôts des montants concernés pour une période de 3 mois («EURIBOR»), par an, augmenté à partir de la date de souscription et payable par trimestre arriérés chaque 31 décembre, 31 mars, 30 juin, et 30 septembre de chaque année avec le premier paiement du au 31 mars 2008 (les «Dividendes Préférentiels»); et

b) en second, en payant aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, tout montant que les Associés peuvent décider.

(ii) concernant tout retour d'actif suite à une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

a) d'abord, en payant aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles EUR 1.- par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculé à partir de la date de retour de capital; et

b) en second, en payant aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires EUR 1,- par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales ordinaires en proportion du nombre des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Le capital social souscrit peut être changé à tout moment par une décision du seul associé ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.»

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 20 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de tout retour d'actif suite à une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles EUR 1.- par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculé à partir de la date de retour de capital; et

(b) en second, en payant aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires EUR 1.- par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion du nombre des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.»

Huitième résolution

L'Associé unique décide de modifier l'Article 11 paragraphe 2 des Statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«Les gérants sont nommés par le seul associé ou par l'assemblée générale des associés le cas échéant et peut être révoqué à tout moment à la seule discrétion de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés le cas échéant qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et la durée de leur mandats».

Déclaration, Coûts et Evaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Imbs, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 janvier 2008, Relation GRE/2008/371. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008032191/231/287.

(080033591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Schlassgewan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 40.292.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCHLASSGEWAN S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 40.292, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 7 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 439 du 2 octobre 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant résolutions portant notamment conversion du capital en euros prises en assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 4 mai 2001, publié par extrait au Mémorial C, numéro 1743 du 6 décembre 2002, ci-après la «Société».

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.30 heures par Monsieur Mauro Giallombardo, Docteur en Sciences Politiques, Conseil Economique, demeurant à L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume, agissant comme Président et désignant Monsieur Norbert Brausch, commerçant, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 30, rue de Belvaux, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur, Monsieur Luca Valentini, licencié en Sciences Politiques, Directeur de Sociétés, demeurant à L-2725 Luxembourg 12, rue Van Werveke.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée, avec les procurations, au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Nominations de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.
2. Révocation du commissaire aux comptes actuel.
3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
4. Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle et modification afférente du premier alinéa de l'article 6 des statuts.

5. Modification de l'article 10 des statuts de la société comme suit:

«La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président et administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

6. Abandon de la version anglaise des statuts et adoption en contrepartie d'une version en langue française.

7. Transfert du siège social de L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey, à L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de Monsieur Jacques A. Thorn et de Madame Françoise Kohn de leurs mandats d'administrateurs de la Société.

L'assemblée générale décide par ailleurs d'accepter la démission de Monsieur Norbert Brausch de sa fonction d'administrateur-délégué de la Société.

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour aux crédits administrateurs et administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux membres du conseil d'administration de la Société, savoir:

- Monsieur Mauro Giallombardo, Docteur en Sciences Politiques, Conseil Economique, né à Gioia del Colle (Italie), le 12 avril 1949, demeurant à L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume;

- Monsieur Luca Valentini, licencié en Sciences Politiques, Directeur de Sociétés, né à Louvain (Belgique), le 2 juin 1976, demeurant à L-2725 Luxembourg 12, rue Van Werveke;

- Monsieur Norbert Brausch est confirmé en tant qu'administrateur de la Société.

Les mandats des trois administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Jeanne Hermes de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2008.

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à cette date au commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société AUDIEX S.A. ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.469 avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'assemblée générale annuelle au premier mardi du mois de mai à dix heures et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 6 comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à dix heures.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner la version anglaise des statuts et de maintenir la version française telle qu'elle a été adoptée dans les actes antérieurs et publiée.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

«La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président et administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey, à L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Réunion du conseil d'administration

Suite à la prédite assemblée générale, le conseil d'administration de la société s'est réuni, et a décidé à l'unanimité des voix de ses membres, savoir Messieurs Mauro Giallombardo, Luca Valentini et Norbert Brausch, ce qui suit:

Monsieur Mauro Giallombardo, est nommé Président du conseil d'administration et administrateur-délégué avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature en vertu de l'article 10 des statuts.

Frais

Les frais et honoraires du présent acte estimés à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire.

Signé: M. Giallombardo, L. Valentini, N. Brausch, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008. Relation: LAC/2008/4485. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 février 2008.

T. Metzler.

Référence de publication: 2008032175/222/109.

(080033385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Montalcino Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.587.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaire de l'exercice 2006
tenue de manière extraordinaire à 9.30 heures le 26 novembre 2007*

Extrait des résolutions

1- L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- des administrateurs:

* Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- de l'administrateur-délégué:

* Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- du commissaire aux comptes:

* WILBUR ASSOCIATES Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH8304 Wallisellen Zurich;

qui acceptent, pour l'exercice social 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 10.30.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

p.d. Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008032071/766/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07072. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080032661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Lamsted S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.662.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Alain Renard, administrateur, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour la société LAMSTEED S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

N. Thirion / I. Schul

Référence de publication: 2008032075/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07553. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080032716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Sabi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.279.

- La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.314, nommée Administrateur en date du 20 juin 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2011.

- La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89.272, nommée Administrateur en date du 20 juin 2006, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2011.

- La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.316, nommée Administrateur en date du 20 juin 2006, a désigné Monsieur Christian Francois, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2011.

Le 31 janvier 2008.

SABI INVEST S.A.

LOUV S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

F. Dumont / C. Francois

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008032076/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07030. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080032724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Atollex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 12.511.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 novembre 2007

- La démission de la société LOUV S.à r.l. et de Monsieur François Mesenburg de leurs mandats d'Administrateurs est acceptée.

- Monsieur Christian François employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Certifié sincère et conforme

ATOLLEX S.A.

J.-R. Bartolini / C. François

Administrateur, Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2008032077/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07034. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Microprices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 113.085.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidences à Esch-sur-Alzette, en date du 31 janvier 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2008.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2008032205/219/14.

(080033273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxcellence Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 46.546.

—
La présente liste annule et remplace toutes les précédentes.

1. Conditions de validité des signatures

- 2 signatures A conjointes peuvent engager la société sans limitation de montant
- 1 signature A et 1 signature B conjointes peuvent engager la société jusqu'à un montant de EUR 1.000.000,-
- 2 signatures B conjointes peuvent engager la société jusqu'à un montant de EUR 400.000,-
- 1 signature B et 1 signature C conjointes et/ou 1 signature A et 1 signature C conjointes peuvent engager la société jusqu'à un montant de EUR 125.000,-
- 2 signatures C conjointes peuvent engager la société jusqu'à un montant de EUR 25.000,-

2. Liste des signataires au 12 janvier 2007

Signatures A - Conseil d'administration

Euler Lucien

Gilson De Rouvreur Antoine

Gimel Franck

Michalowski Jean-Pierre

Storme Olivier

Sverzut Laurent

Valentini Jean-Pierre

Signatures B

Caeti Nicolas

Discours Jérôme

Feltesse Michel

Ruar Marielle

Valentini Jean-Pierre

Weber Marc

Signatures C

Berkes Lisiane

Lodewijckx Monique

Référence de publication: 2008032107/1024/36.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06982. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

CAP Orange Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 3.530.798,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.137.

In the year two thousand and eight on the first February.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

CAP ORANGE LUX I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 126.713

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette,

by virtue of a proxy established in January 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name CAP ORANGE LUX II S.à r.l. (hereafter «the Company»), having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, 127.137, incorporated pursuant to a deed of M^e Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of March 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1176 of June 15, 2007 and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of M^e Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated August 2, 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2146 of September 29, 2007

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

III. The sole shareholder resolves to convert the Euro denominated share capital of the Company into Australian Dollars at the rate of AUD 1.6638936 for one Euro (€ 1.-). The share capital in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is hence converted in twenty thousand seven hundred ninety-eight Australian Dollars (AUD 20,798.-) represented by twenty thousand seven hundred ninety-eight (20,798) shares of one Australian Dollar (AUD 1.-) each, the difference in the amount of sixty-seven cents (AUD 0.67) being allocated to the legal reserve of the Company.

IV. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of three million five hundred ten thousand Australian Dollars (AUD 3,510,000.-) to raise it from its present amount of twenty thousand seven hundred ninety-eight Australian Dollars (AUD 20,798.-) to three million five hundred thirty thousand seven hundred ninety-eight Australian Dollars (AUD 3,530,798.-) by the creation and issue of three million five hundred ten thousand (3,510,000) new shares of one Australian Dollar (AUD 1.-) each.

Subscription - payment

CAP ORANGE LUX I S.à r.l., prenamed, here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, acting by virtue of the prenamed proxy annexed, resolves to subscribe for the three million five hundred ten thousand

(3,510,000) new shares of one Australian Dollar (AUD 1.-) each, and fully pays them up in the amount of three million five hundred ten thousand Australian Dollars (AUD 3,510,000.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company, documented by a promissory note dated January 2, 2008, according to which CAP ORANGE LUX I S.à r.l. lent to the Company the principal amount of three million five hundred ten thousand Australian Dollars (AUD 3,510,000.-) (the «Promissory Note»). Proof of the existence of such receivable has been shown by the exhibition of a copy of the Promissory Note.

V. Pursuant to the above, article 5 of the Company's bylaws is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at three million five hundred thirty thousand seven hundred ninety-eight Australian Dollars (AUD 3,530,798.-) divided into three million five hundred thirty thousand seven hundred ninety-eight (3,530,798.-) shares with a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately eleven thousand Euro (€ 11,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

CAP ORANGE LUX I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 126.713,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration donnée en janvier 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination CAP ORANGE LUX II S.à r.l. (ci après la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.137, constituée suivant acte reçu par M^e Hellinckx, notaire à Luxembourg le 21 mars 2007, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations numéro 1176, le 15 juin 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Elvinger, notaire à Luxembourg, en date du 2 août 2007, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations numéro 2146 du 29 septembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. L'associé décide de convertir le capital social de la Société, actuellement libellé en Euro en Dollars Australiens, en application d'un taux de conversion au 2 janvier 2008 de AUD 1,6638936 pour € 1,-. Le capital social d'un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est ainsi converti en vingt mille sept cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Australiens (AUD 20.798,-) représenté par vingt mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (20.798) parts sociales d'un montant d'un Dollar Australien (AUD 1,-) chacune, la différence d'un montant de soixante-sept cents (AUD 0,67) étant affectée à la réserve légale de la Société.

IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions cinq cent dix mille Dollars Australiens (AUD 3.510.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille sept cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Australiens (AUD 20.798,-) à trois millions cinq cent trente mille sept cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Australiens (AUD 3.530.798,-) par la création et l'émission de trois millions cinq cent dix mille (3.510.000) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale d'un Dollars Australien (AUD 1,-) chacune.

Souscription-libération

CAP ORANGE LUX I S.à r.l., susnommée, représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu de la prédite procuration annexée, souscrit aux trois millions cinq cent dix mille (3.510.000) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale d'un Dollars Australien (AUD 1,-) chacune, et les libère intégralement en valeur nominale au montant de trois millions cinq cent dix mille Dollars Australiens (AUD 3.510.000,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue sur la Société, documentée par une reconnaissance de dette en date du 2 janvier 2008, aux termes de laquelle CAP ORANGE LUX I S.à r.l. a prêté à la Société un montant de trois millions cinq cent dix mille Dollars Australiens (AUD 3.510.000,-) (la «Reconnaissance de Dette»). La preuve de l'existence de cette créance a été donnée par la production d'une copie de la Reconnaissance de Dette.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions cinq cent trente mille sept cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Australiens (AUD 3.530.798,-) divisé en trois millions cinq cent trente mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (3.530.798) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Australien (AUD 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de onze mille Euros (€ 11.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2008, Relation: EAC/2008/1992. - Reçu 10.630 euros

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008032212/219/131.

(080033878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Nautilux Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5960 Itzig, 33, rue de l'Horizon.

R.C.S. Luxembourg B 66.114.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2006
tenue de manière extraordinaire à 08.00 heures le 26 novembre 2007*

1- L'assemblée générale renouvelle les mandats suivants:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Van Eck Guillaume Cornelis, 33, rue de l'Horizon L-5960 Itzig;
- Mme Van Eck-Guidarini Monique, 33, rue de l'Horizon L-5960 Itzig;

Administrateurs-délégués:

- M. Van Eck Guillaume Cornelis, 33, rue de l'Horizon L-5960 Itzig;
- Mme Van Eck-Guidarini Monique, 33, rue de l'Horizon L-5960 Itzig;

Commissaire aux comptes:

WILBUR ASSOCIATES Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH8304 Wallisellen Zurich;

qui acceptent, pour l'exercice social 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

p.d. Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008032070/766/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

MEIF Luxembourg Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.123.

Par résolution signée en date du 10 janvier 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Martin Stanley, avec adresse professionnelle au 1, CityPoint, Ropemaker Street, Level 29, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur avec effet au 8 janvier 2008.

- Nomination de Monsieur Charles Lynam, avec adresse professionnelle au Citypoint, 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur avec effet au 8 janvier 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Référence de publication: 2008032361/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07978. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Real Estate Investor Fund 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.300.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.684.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social à Luxembourg, le 7 février 2008

La démission de Monsieur Magrini Eric de son poste de gérant de la société avec pouvoir de signature C est acceptée.

Monsieur Abel Godfrey, né le 2 juillet 1960 à Brixworth (Royaume-Uni), domicilié au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la société avec pouvoir de signature C pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme
REAL ESTATE INVESTOR FUND 4 S.à.r.l.

J. Rossi

Gérant de Société

Référence de publication: 2008032362/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06833. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

United Partners of Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 84.926.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2007 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2010.

Administrateurs:

- Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président
- Horst Schneider, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué
- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008032373/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09727. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Kuehne + Nagel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 103.753.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 décembre 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2008.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2008032345/219/14.

(080033841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

GPT Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 131.903.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of the month of December.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GPT MALTACO 2 LIMITED, a Maltese company having its registered office at 259, St. Paul Street, Valletta, Malta, registered with the Trade and Companies register of Malta under number C36453,

hereby represented by Ms. Hida Ozveren, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 December 2007.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of GPT EUROPE 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 131.903, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of the undersigned notary, dated 24 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2386 of 23 October 2007 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since that date.

III. The appearing party, represented as above mentioned, recognises being fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. to increase the Company's share capital by an amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500.-) divided into five hundred forty (540) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

2. to issue forty (40) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to five hundred forty (540) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase;

3. to accept the subscription of forty (40) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by GPT MALTACO 2 LIMITED, a Maltese company having its registered office at 259, St. Paul Street, Valletta, Malta, registered with the Trade and Companies register of Malta under number C36453, acting in its capacity of subscriber (the «Subscriber»), with payment of a share premium in a total amount of seven hundred seventy-three thousand seven hundred

fifty-seven Euro (EUR 773,757.-) by a contribution in kind consisting of a contribution of a receivable of a total amount of seven hundred seventy-four thousand seven hundred fifty-seven Euro (EUR 774,757.-) (the «Receivable») the Subscriber holds against DUTCH ACTIVE FUND PropCo B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, with its registered office at Strawinskyiaan 1029, 1077XX Amsterdam, the Netherlands and is registered with the Dutch Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) under number 34280239;

4. to amend paragraph 5.1 of article 5 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3), and

5. miscellaneous,

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500.-) divided into five hundred forty (540) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue, with a total share premium of seven hundred seventy-three thousand seven hundred fifty-seven Euro (EUR 773,757.-), forty (40) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to five hundred forty (540) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Subscription

There now appears Ms. Hida Ozveren, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Subscriber, by virtue of the proxy given on 20 December 2007.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, to forty (40) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, with payment of a share premium in a total amount of seven hundred seventy-three thousand seven hundred fifty-seven Euro (EUR 773,757.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind of the Receivable the Subscriber holds against DUTCH ACTIVE FUND PropCo B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, with its registered office at Strawinskyiaan 1029, 1077XX Amsterdam, the Netherlands and is registered with the Dutch Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) under number 34280239 (the «Contribution»).

For the purpose of registration, the Contribution has been valued at a net contribution of an aggregate amount of seven hundred seventy-four thousand seven hundred fifty-seven Euro (EUR 774,757.-).

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney, declares that the Receivable contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney, declares that the value of the Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 21 December 2007, signed by Mr Serge Morel, in its capacity as manager of the Company, on the basis of a pro forma balance sheet of the date of the Contribution, which declaration of contribution will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

The sole shareholder resolves to accept the subscription of forty (40) shares, each share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by the Subscriber with payment of a share premium in a total of amount seven hundred seventy-three thousand seven hundred fifty-seven Euro (EUR 773,757.-) and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting of the Receivable.

Fourth resolution

As a result of the resolutions taken above, the sole shareholder resolves to amend paragraph 5.1 of article 5 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

« Art. 5. Share capital.

5.1. The corporate capital is fixed at thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500.-) represented by five hundred forty (540) Shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holder (s) of the Shares is or are referred to as the «Shareholder(s).»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately ten thousand two hundred euro (EUR 10,200.-).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GPT MALTACO 2 LIMITED, une société Maltaise ayant son siège social au 259, St. Paul Street, La Valette, Malte, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C 36453,

ici représentée par Mademoiselle Hida Ozveren, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2007.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de GPT EUROPE 2 S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131.903, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement du notaire soussigné, en date du 24 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2386 du 23 octobre 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de treize mille cinq cents euros (EUR 13,500,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. émettre quarante (40) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de cinq cents (500) parts sociales à cinq cent quarante (540) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation de capital proposée;

3. accepter la souscription de (40) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par GPT MALTACO 2 LIMITED, une société Maltaise ayant son siège social au 259, St. Paul Street, La Valette, Malte, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C 3645 agissant en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur»), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent soixante-treize mille sept cent cinquante-sept euros (EUR 773.757,-), par apport en nature d'une créance d'un montant total de sept cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-sept euros (EUR 774.757,-) (la «Créance») que le Souscripteur détient envers DUTCH ACTIVE FUND PROPCO B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit Néerlandais ayant son siège social à Strawinskylaan 1029, 1077XX Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès de la Chambre Néerlandaise du Commerce (Kamer van Koophandel) sous le numéro 34280239;

4. modifier le paragraphe 5.1 de l'article 5 des Statuts, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3); et

5. divers,

et a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de treize mille cinq cents euros

(EUR 13.500,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre, avec une prime d'émission totale de sept cent soixante-treize mille sept cent cinquante-sept euros (EUR 773.757,-), quarante (40) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) parts sociales à cinq cent quarante (540) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription

Ensuite comparait Mademoiselle Hida Ozveren, prémentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2007.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur, à quarante (40) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent soixante-treize mille sept cent cinquante-sept euros (EUR 773.757,-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature de la Créance que le Souscripteur détient envers DUTCH ACTIVE FUND PROPCO B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit Néerlandais ayant son siège social à Strawinskyalaan 1029, 1077XX Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès de la Chambre Néerlandaise du Commerce (Kamer van Koophandel) sous le numéro 34280239 (l'«Apport»).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'Apport a été évalué à un montant net de sept cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-sept euros (EUR 774.757,-).

Le Souscripteur, représenté par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété du Souscripteur de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

Le Souscripteur, agissant par le biais de son mandataire, déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration d'apport («Déclaration of Recipient Company») établie et signée le 21 décembre 2007 par Monsieur Serge Morel, en sa qualité de gérant de la Société, sur base d'un bilan intérimaire en date de l'Apport, laquelle déclaration d'apport restera attachée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la souscription de quarante (40) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par le Souscripteur avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent soixante-treize mille sept cent cinquante-sept euros (EUR 773.757,-) et d'accepter de libérer entièrement chacune de ces nouvelles parts sociales par apport en nature de la Créance.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le paragraphe 5.1 de l'article 5 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à treize mille cinq cent euros (EUR 13.500,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (ci après désignées les «Parts»). Il est fait ci-après référence au(x) détenteur (s) de Parts comme «Associé(s)».

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à dix mille deux cents euros (EUR 10.200,-).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Ozveren, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, LAC/2008/161. - Reçu 7.747,57 euros.

pr Le Receveur F. Sandt (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008032171/202/208.

(080033514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

**FB Energy Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fortis Energy North America S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 février 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008032233/239/13.

(080032667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Garage Losch PragAutos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7233 Bereldange, 6, Cité Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 96.970.

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PragAutos LOSCH, société anonyme, ayant son siège social à L-1818 Howald, 5, rue des Joncs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.411 (le «R.C.S.»),

dûment représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur André Losch, ingénieur commercial diplômé, demeurant à Kockelscheuer, et Maître Pit Reckinger, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

étant l'associée unique de la société à responsabilité limitée GARAGE LOSCH PragAutos S. à r.l. (la «Société»), ayant son siège social 6, Cité Grand-Duc Jean, L-7233 Bereldange, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 96.970, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial»), numéro 1306 du 8 décembre 2003.

Les mandataires ont déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associée unique représentée détient toutes les trois mille (3.000) parts sociales constituant le capital social de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), de sorte qu'il peut être valablement décidé sur tous les points portées à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour est le suivant:

(A) Décision à prendre concernant la dissolution et la liquidation de la Société.

(B) Nomination de Monsieur André Losch, ingénieur commercial diplômé, né le 20 juillet 1934 à Diekirch, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Mathias Weistroffer, en tant que liquidateur de la Société et fixation des pouvoirs du liquidateur.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'associée unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'associée unique a noté que la Société continue d'exister pour les seuls besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

L'associée unique a nommé Monsieur André Losch, ingénieur commercial diplômé, né le 20 juillet 1934 à Diekirch, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Mathias Weistroffer, en tant que liquidateur de la Société.

L'associée unique confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. L'associée unique autorise par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'associée unique dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé par l'associée unique de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure requise, de procéder au paiement de tous boni de liquidation intérimaires tel qu'il estime opportun.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Losch, P. Reckinger, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, LAC/2008/5767. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008032209/212/52.

(080033529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

SLK Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 67.567.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du 3 janvier 2008, ont été acceptées les démissions de Paul Lutgen, de sa fonction de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur et d'ARMOR S.A., comme Administrateur.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2008 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 novembre 2010:

- Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, Administrateur-Délégué
- Horst Schneider, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué et Administrateur
- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur
- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008032369/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09732. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Zat Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 130.306.

EXTRAIT

Les administrateurs, Madame Gabriele Schneider et Messieurs Jean Pirrotte et Lou Huby ainsi que le commissaire aux comptes, la société INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES, en abrégé INTERCORP S.A., ont démissionné avec effet immédiat.

Le siège social est également dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008032102/535/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**Aegis Hungary Finance Asset Management Close Company Limited by Shares - Luxembourg Branch,
Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 123.920.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires le 17 décembre 2007

Il résulte des résolutions prises par les Actionnaires de AEGIS HUNGARY FINANCE ASSET MANAGEMENT CLOSE COMPANY LIMITED BY SHARES en date du 17 décembre 2007 que le siège social de la Succursale est transféré au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032837/1337/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Kiefer Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.001.

—
EXTRAIT

En date du 31 décembre 2007, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Transfert du siège social, avec effet immédiat, du 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Démission, avec effet immédiat, de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de son poste de gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, des personnes suivantes au poste de gérant:

- Jean Lambert, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Ivica Kustura, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Patrice Yande, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Catherine Peuteman, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008032798/7491/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Travel & Leisure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.561.

—
L'an deux mille sept, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de TRAVEL & LEISURE INVESTMENTS S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social momentanément au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné

en date du 9 août 2002, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1450 du 08 octobre 2002, page 69566. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88.561. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine De Waele, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Lazzari, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane Padiou, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article deux (2) premier alinéa des statuts de la Société;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et décide en conséquence de modifier l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. De Waele, N. Lazzari, J. Padiou, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2008, Relation: EAC/2008/62. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008032784/239/53.

(080034236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Europa Aluminium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.024.

In the year two thousand eight, on the twelfth of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103.095;

2. EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103.096;

both companies are here represented by:

Mr Eric Biren, company director, with professional address at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of both companies, with individual signing power.

Such appearing parties are the sole partners of EUROPA ALUMINIUM S.à r.l., (hereinafter the «Company») a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134.024, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 November 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 3014 of December 28, 2007. The articles of incorporation have been modified by a notarial deed on February 5, 2008, not yet published.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of two hundred thirty thousand nine hundred eighty Pounds Sterling (230,980.- GBP) so as to raise it from its present amount of ten thousand Pounds Sterling (10,000.- GBP) up to an amount of two hundred forty thousand nine hundred eighty Pounds Sterling (240,980.- GBP) by the issue of ten thousand three hundred ninety-four (10,394) class A shares and one thousand one hundred fifty-five (1,155) class B shares with a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each.

Subscription and payment

All the new shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by the existing partners as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed
1) EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., prenamed;	10,394 Class A
2) EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., prenamed;	1,155 Class B

The amount of two hundred thirty thousand nine hundred eighty Pounds Sterling (230,980.- GBP) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, article six (6), first paragraph, of the Company's Articles of Association is amended and shall therefore read as follows:

« **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital of the Company is set at two hundred forty thousand nine hundred eighty Pounds Sterling (240,980.- GBP) divided into:

- ten thousand eight hundred and forty-four (10,844) class A shares with a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, entirely paid up (the «A Shares»), and
- one thousand two hundred and five (1,205) class B shares with a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, entirely paid up (the «B Shares»), and together with the A Shares, the «shares»).

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.095;

2. EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.096;

les deux sociétés sont ici représentées par:

Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant des deux sociétés prénommées avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes, sont les seules associées de EUROPA ALUMINIUM S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 134.024, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3014 du 28 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 5 février 2008, non encore publié.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent trente mille neuf cent quatre-vingts Livres Sterling (230.980,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de dix mille Livres Sterling (10.000,- GBP) à un montant de deux cent quarante mille neuf cent quatre-vingts Livres Sterling (240.980,- GBP) par l'émission de dix mille trois cent quatre-vingt-quatorze (10.394) parts sociales de classe A et mille cent cinquante-cinq (1.155) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par les associés actuels de la Société comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites
1. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., prédésignée;	10.394 parts sociales de classe A
2. EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., prédésignée;	1.155 parts sociales de classe B

La somme de deux cent trente mille neuf cent quatre-vingts Livres Sterling (230.980,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article six (6), premier alinéa des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à Deux cent quarante mille neuf cent quatre-vingt Livres Sterling (240.980,- GBP), divisé en:

- dix mille huit cent quarante-quatre (10.844) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune, entièrement libérées (les «Parts A»), et
- mille deux cent cinq (1.205) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune, entièrement libérées (les «Parts B», et ensemble avec les Parts A, les »parts sociales«).»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 février 2008, Relation: EAC/2008/2243. — Reçu 1.550,17 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008032771/239/118.

(080034328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Elmo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.715.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 31 décembre 2007 a pris les résolutions suivantes:
Transfert du siège social, avec effet immédiat, du 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Démission, avec effet immédiat, de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de son poste de gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, des personnes suivantes au poste de gérant:

- Jean Lambert, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Ivica Kustura, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Patrice Yande, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Catherine Peuteman, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008032791/7491/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Goodman Feldspar Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.615.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR, a limited liability company, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

here represented by Mr Craig Williamson, employee, with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name GOODMAN FELDSPAR LOGISTICS (LUX) S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily

transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the «Shareholders» and individually as a «Shareholder».

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers»)

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all

circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR, previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Michael O'Sullivan born on 9 October 1966 in Sydney, (Australia), residing at Green Lawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey, (UK);

- Mr Daniel Peeters, born on 16 April 1968 in Schoten (Belgium), residing Looiweg 163, 2310 Rijkevorsel, (Belgium);

- Mr Paul Huyghe, born on 1 July 1970 in Eeklo (Belgium), residing Walenpotstraat 1/A, 3060 Bertem (Belgium).

Mr Daniel Peeters is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

représentée par Monsieur Craig Williamson, employé privé, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GOODMAN FELDSPAR LOGISTICS (LUX) S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion y compris l'investissement direct ou indirect dans le développement ou l'utilisation commerciale des biens ou propriété immobilière.

3.2 La société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-).

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de Gérance. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de Gérance. En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par deux gérants.

Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. Exercice social

Art. 14. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts. Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales sont souscrites par GOODMAN PROPERTY OPPORTUNITIES (LUX) S.à r.l. SICAR, pré-ommée.

Les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Michael O'Sullivan, né le 9 octobre 1966 à Sydney (Australie), demeurant à Green Lawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey (Royaume Uni);

- Monsieur Daniel Peeters, né le 16 avril 1968 à Schoten (Belgique), demeurant Looiweg 163, 2310 Rijkevorsel, (Belgique);

- Monsieur Paul Huyghe, né le 1^{er} juillet 1970 à Eeklo (Belgique), demeurant Walenpotstraat 1/A, 3060 Bertem (Belgique).

Monsieur Daniel Peeters est nommé Président du Conseil de Gérance.

2- Le siège social de la Société est établi au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Williamson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2008. Relation: EAC/2008/2668. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008032858/239/391.

(080034251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

P2 Immo-Concept S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4012 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Aérodrome.

R.C.S. Luxembourg B 130.658.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2008

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4056 Esch-sur-Alzette, 11, Place Winston Churchill à L-4012 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Aérodrome avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032665/272/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07735. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Naiad Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.612.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 31 décembre 2007 a pris les résolutions suivantes:

Transfert du siège social, avec effet immédiat, du 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Démission, avec effet immédiat, de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. de leur poste de gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, des personnes suivantes au poste de gérant:

- Jean Lambert, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Ivica Kustura, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Patrice Yande, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Catherine Peuteman, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008032796/7491/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07769. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

—
Cerardenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 102.052.

—
L'an deux mille huit, le quinze février.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extra-ordinaire de la société anonyme CERARDENNE S.A. avec siège social à L-9944 Beiler, maison 15B (matr:1996 22 07 858);

constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, alors notaire de résidence à Wiltz en date du 22 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'année 1996 Numéro 403,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 102.052.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul Muller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, maison 20.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Rebien, employée privée, demeurant à Ettelbruck, et comme scrutateur Monsieur Guillaume Marth, employé privé, demeurant à Holler,

tous ici présents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents ou représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent (100) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

Changement d'adresse

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Beiler à Diekirch et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Le siège social est établi à dans la commune de Diekirch. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'Assemblée Générale»

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14.15 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cents euros (500,- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Muller, M. Rebien, G. Marth, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 15 février 2008, DIE/2008/1429. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 29 février 2008.

P. Probst.

Référence de publication: 2008032761/4917/49.

(080034159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Trafalgar/Reit Daian Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.640.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 5 février 2008 a pris les résolutions suivantes:

Transfert du siège social, avec effet immédiat, du 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Démission, avec effet immédiat, de TCG GESTION S.A. de son poste de gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, des personnes suivantes au poste de gérant:

- Jean Lambert, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Ivica Kustura, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Patrice Yande, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Catherine Peuteman, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

A Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008032794/7491/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07787. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

S.M.F. S.A., Société Métropolitaine de Financement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.061.

—
L'an deux mille huit, le seize janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE METROPOLITAINE DE FINANCEMENT S.A., en abrégé S.M.F. S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 71.061 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée sous la dénomination originaires de ROSAS HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg,

en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial, Série C n ° 788 du 22 octobre 1999. Les statuts furent modifiés par acte du même notaire en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial, Série C n ° 913 du 28 décembre 2000.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente nomme secrétaire Mademoiselle Estelle Morainville, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) constituant l'intégralité du capital social de € 25.000.000,- (vingt-cinq millions d'euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées à la présente les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur, Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, E. Morainville, P. Schmit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008 LAC/2008/3327. — Reçu 12 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008032915/5770/56.

(080034248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Nese S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.016.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand eight, on the ninth day of January.

Before Maître Jacques Delvaux, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Mrs Vania Baravini, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Acting for and on behalf of Mr Kazys Paulikas, residing at 112, Liepoyos, LT-92330 Klaipeda, sole member owning all the corporate units issued by NESE S. à r. l. (the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 132.016, pursuant to a proxy given under private seal and annexed to the incorporation deed of the Company enacted on the 7th day of August 2007 before the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2433 of October 26, 2007.

The appearing person requests the notary to act that a material error occurred in the name of the sole member and manager of the Company in the incorporation deed that must be amended as follows:

«There appeared:

Mr Kazys Paulikas, businessman, born on October 14, 1964 in Lithuania, residing at 112, Liepoyos, LT-92330 Klaipeda, [...]

Subscription and payment

The 500 (five hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Mr Kazys Paulikas, residing in Klaipeda, Lithuania.

[...]

Are appointed managers of the company, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Kazys Paulikas, businessman, born on October 14, 1964 in Lithuania, residing at 112, Liepoyos, LT-92330 Klaipeda, ...»

Pro Fisco

Such rectification doesn't affect the tax duty perception effected by the Luxembourg Tax Officer on August 10, 2007, LAC/2007/22331, received 125.- €.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Agissant pour et au nom de Monsieur Kazys Paulikas, homme d'affaires, né le 14 octobre 1964 en Lituanie, demeurant au 112, Liepoyos, LT-92330 Klaipeda, seul associé propriétaire de l'intégralité des parts sociales émises par la société NESE S. à r. l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 132016, suivant une procuration donnée sous seing privé qui a été annexée à l'acte de constitution de la Société reçu par le notaire soussigné en date du 7 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2433 du 26 octobre 2007.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter qu'une erreur matérielle a été commise dans l'acte de constitution concernant le nom de l'associé unique et gérant de la Société et doit être modifié comme suit:

«A comparu:

Monsieur Kazys Paulikas, homme d'affaires, né le 14 octobre 1964 en Lituanie, demeurant au 112, Liepoyos, LT-92330 Klaipeda,

[...]

Souscription et paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Kazys Paulikas, demeurant à Klaipeda, Lituanie.

[...]

Sont appelés aux fonctions de gérants, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Kazys Paulikas, homme d'affaires, né le 14 octobre 1964 en Lituanie, demeurant au 112, Liepoyos, LT-92330 Klaipeda, ...»

36333

Pro Fisco

Cette rectification n'affecte en rien la perception du droit d'apport effectuée par le Receveur de l'Enregistrement le 10 août 2007, LAC/2007/22331, reçu 125,- €.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, LAC/2008/5217. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008032918/208/78.

(080034627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Barc Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.812.

L'an deux mille huit, le sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Roger Molitor, expert-comptable, né à Wiltz, le 14 mai 1953, demeurant professionnellement à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,

ici représenté par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 7 février 2008; laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée BARC FINANCE S.à r.l., (ci-après la «Société»), avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.812, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 750 du 16 mai 2002,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 577 du 4 juin 2004,

et qu'il a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est constaté que suite à une cession de parts sociales sous seing privé, Monsieur Roger Molitor, préqualifié, est devenu associé unique de la Société et que cette cession de parts sociales a été approuvée conformément à l'article 8 des statuts et que l'associé unique la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide:

- de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
- de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour;
- de nommer la société à responsabilité limitée KPMG ADVISORY, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.597, comme liquidateur de la Société; et
- de fixer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

«Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison du présent acte sont évalués à la somme de sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2008, Relation GRE/2008/747. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008032917/231/62.

(080034544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Voet & Co. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 78.511.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008032966/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07509. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

RP V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.081.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 24 septembre 2007 que le siège social de RP S.à r.l., Associé de la Société, est transféré au 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032480/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04181. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Delfino Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.618.

—
EXTRAIT

En date du 31 décembre 2007, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Transfert du siège social, avec effet immédiat, du 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Démission, avec effet immédiat, de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de son poste de gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, des personnes suivantes au poste de gérant:

- Jean Lambert, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Ivica Kustura, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Patrice Yande, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Catherine Peuteman, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008032795/7491/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Angels Capital (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 122.269.

Je vous informe que le siège social de la société ANGELS CAPITAL (EUROPE) S.A.R.L., R.C. Luxembourg B 122.269 a été transféré au:

63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

M. P. Chantereau.

Référence de publication: 2008032668/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09808. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

CALI Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.007.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 novembre 2007

Le Conseil coopte M. Philippe Robin domicilié à Paris F-75020, rue Frédéric Lemaitre n° 22 en tant qu'administrateur en remplacement de M. Michel Goutorbe.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour extrait conforme

P. Morelli

Directeur délégué

Référence de publication: 2008032978/5/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04809. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Oxford Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.942.

—
EXTRAIT

En date du 5 février 2008, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Transfert du siège social, avec effet immédiat, du 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Démission, avec effet immédiat, de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de son poste de gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, des personnes suivantes au poste de gérant:

- Jean Lambert, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Ivica Kustura, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Patrice Yande, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Catherine Peuteman, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008032792/7491/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07783. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Moriah Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.427.

—
EXTRAIT

En date du 5 février 2008, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Transfert du siège social, avec effet immédiat, du 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Démission, avec effet immédiat, de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de son poste de gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, des personnes suivantes au poste de gérant:

- Jean Lambert, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Ivica Kustura, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Patrice Yande, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Catherine Peuteman, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008032793/7491/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07785. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.
